

**PROCES-VERBAL  
CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 13 FEVRIER 2025**

**Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le 13 février 2025 sous la présidence de Monsieur Michel DELMAS, Premier adjoint, en l'absence de Laurence BOUTANTIN, maire, convocation du 5 février 2025**

En application de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, la convocation du 5 février a été affichée à la porte de la mairie.

**PRESENTS** : M. DELMAS, S. MONCHO, M. PAQUIER, F. REY, E. PEYRE, A. BOUKERSI, M. ROSTAING-PUISSANT, N. PERRIN, D. GILLE, L. CERVI, B. ZWIRYK, P. ROUYEYRE, MC. MARILLAT, R. CHARLES, J. BIANCHI, P. BESNIER, Y. JACQUET, S. DUFFOURNET, C. BRISBART, S. PELLORCE, S. ZOGHEIB.

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR** : Laurence BOUTANTIN – Didier KIOULOU - Mireille FROELIGER

**ABSENTS N'AYANT PAS DONNE POUVOIR** : Aurélie CUIGNET

**Pouvoirs** : Laurence BOUTANTIN donne pouvoir à Michel DELMAS  
Mireille FROELIGER donne pouvoir à Sandrine MONCHO  
Didier KIOULOU donne pouvoir à Dominique GILLE

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 14 janvier 2025
1. Débat d'orientation budgétaire 2025 – présentation du rapport d'orientation budgétaire 2025
  2. Approbation et vote du Compte Financier Unique 2024
  3. CAPV – changement de statuts avec le transfert de la compétence « Mobilités » au SMMAG
  4. Décisions du maire
  5. Questions diverses

---

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Sandrine MONCHO ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées et la séance a été publique.

---

**Approbation du procès-verbal de séance du Conseil Municipal du 14 janvier 2025**

VOTES	
POUR	<b>24</b>
CONTRE	-
ABSTENTIONS	-

**1. Débat d'orientation budgétaire 2025**

**Rapporteur : Michel DELMAS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement les articles L 2312-1,  
Vu l'article 11 de la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992, portant loi d'administration territoriale de la République

Les communes de 3 500 habitants et plus doivent tenir en séance du Conseil Municipal un débat d'orientation budgétaire dans un délai de 10 semaines précédant l'examen du budget primitif. Le débat d'orientation budgétaire est l'occasion de transmettre et de présenter le contexte financier dans lequel la préparation du budget est entreprise.

Les membres du Conseil Municipal doivent se voir présenter un rapport sur la base duquel se tient le débat. Le formalisme relatif au contenu de ce rapport reste à la libre appréciation de la collectivité.

La présentation de ce rapport et la tenue du débat doivent donner lieu à un vote du Conseil Municipal.

Monsieur DELMAS commente le rapport d'orientation budgétaire qui a été adressé à l'ensemble du Conseil, avant la séance.

S. DUFFOURNET : Au niveau de la dette, les années précédentes, vous nous avez expliqué que la capacité de désendettement en nombre d'années était inférieure à 7 et vous étiez content qu'elle soit inférieure à 7. Mais là, on va dépasser les 7 ans. Comment cela se fait-il ?

M. DELMAS : Je confirme les chiffres. J'ai donné l'explication tout à l'heure : le nouvel emprunt qui va être fait, qui est d'1,5M, mais également la baisse du résultat de fonctionnement qui fait que nous avons moins d'argent qui peut être investi. Pour l'emprunt, on était parti sur une estimation d'1,2 million. Ces deux éléments expliquent l'augmentation. Ceci dit, c'est autour de 8, ce n'est pas catastrophique.

MC MARILLAT : Ce n'est pas ce que vous aviez écrit il y a quelques années. Je peux vous retrouver le rapport, je pense que vous disiez qu'à 8 ans c'était catastrophique. Vous avez changé, parce que la mentalité en France a changé. On apprend à vivre à crédit.

M DELMAS : Effectivement, quand j'ai dit ça, on est parti de la situation de 2 ou 3 ans de capacité de désendettement. J'ai expliqué les raisons. Si on suit la courbe, et qu'il n'y a pas de nouvel emprunt, on revient à 5 ou 7 ans d'ici deux ou trois ans.

MC MARILLAT : Si on regarde l'année 2027 dans le PPI, on retombe à – 63.000 mais vous n'avez pas tout rempli. Donc on va encore avoir un problème.

M DELMAS : Pour 2027, nous n'avons pas rempli la totalité des cases effectivement. On n'a pas voulu mettre des dépenses d'investissement qui appartiendront à la prochaine équipe.

S PELLORCE : Pourtant, vous n'avez pas hésité à mettre la TVA, pour 2026 et 2027, alors que vous ne connaissez pas les futures lois de finances. Donc ça vaut dans les dépenses mais aussi dans les recettes.

M DELMAS : Pour les recettes, c'est très facile à calculer le fonds de TVA. Je ne vais pas faire de spéculations sur les futurs gouvernements. On peut en faire mais je ne vois pas l'intérêt.

S DUFFOURNET : Sur le nombre d'années, il y a 6 ans, il était à 1,4. Aujourd'hui il est à 8.

MC MARILLAT : Quand vous avez pris les rênes, c'était 9 mois.

S DUFFOURNET : Quel est le taux d'une commune comme Saint-Jean de Moirans en France ?

M DELMAS : Il est inférieur sur le plan national. Pour comparer, il faudrait trouver une strate avec des communes similaires.

D DUFFOURNET : On a trouvé. Pour une commune rurale de la taille de Saint Jean de Moirans, il est à 4 et pour une commune urbaine, il est à 6. Nous on est à 8. Ce sont des chiffres de 2023.

M DELMAS : On peut parler de ce ratio, je ne le conteste pas. Mais je le redis, on l'a écrit, il y a une explication qui a été donnée par rapport à l'investissement, par rapport à l'endettement, qui nous a permis de réaliser l'école. C'est un choix municipal qui a été fait pour l'école et on n'a pas voulu renoncer à d'autres investissements, certes moins importants, mais qui existent, par exemple pour la sécurité avec le projet de l'aménagement de la Colombinière, qui apportent des services à la population.

R CHARLES : Vous avez choisi de faire l'école, d'accord, c'est très bien, mais un tel dérapage financier, ce n'est pas possible.

M DELMAS : Je ne partage pas le terme de dérapage financier. Nous avons expliqué dans le Petit Journal qui a été fait il y a un an ou deux, qui explique en détail l'origine de l'augmentation du montant des dépenses d'investissement, par rapport au premier budget de l'école, par rapport à la maîtrise d'œuvre, par rapport aux entreprises. Il y a eu aussi des modifications qui ont été apportées après des discussions entre les enseignants et les élus. Par exemple, l'augmentation de la cour d'école, des classes supplémentaires. Ces projets-là ont effectivement été soutenus, pour la qualité du travail des enseignants et des enfants. Sur le coût de l'école, on entend des informations qui partent dans

tous les sens. Ce montant avait été donné il y a deux ans. Il sera réévalué à la fin, avec tous les travaux. C'est ce qui explique les investissements, l'emprunt.

R CHARLES : Pour un projet de cette envergure, on doit avoir un cahier des charges qui doit être assez précis. On doit avoir un cahier des charges strict auquel on doit se tenir. Il peut y avoir quelques augmentations, mais là ce n'est plus quelques dizaines de pourcentages.

M DELMAS : Ce n'est pas un dérapage mais des dépenses assumées par rapport aux besoins des enseignants, des élèves, des parents.

R CHARLES : C'est ce que je viens de vous dire. Pour un tel projet, on doit avoir un cahier des charges assez strict, assez sévère.

M DELMAS : Il a été tenu.

R CHARLES : Mais non, puisqu'on nous parle de la cour, des salles.

M DELMAS : Mais ça a été fait dès le début, pas en cours. Avant le début des travaux ; il y a eu une discussion entre la maîtrise d'œuvre, les enseignants, des élus, pour tenir compte de l'ensemble des besoins dont je vous ai parlé.

S ZOGHEIB : Le projet de base c'était 2,5 millions. Le projet de l'architecte était de 4 millions et là, on finit à 8 millions. Vous nous expliquez donc que les 4 millions de plus, c'était le choix des enseignants de rajouter un peu de cour ?

M DELMAS : Non, je ne dis pas ça. C'est vous qui donnez des chiffres.

S ZOGHEIB : Ce sont vos chiffres.

M DELMAS : Ce n'était pas 2,5 millions mais 3,5 millions. C'était uniquement le coût des travaux.

S ZOGHEIB : Non. La demande aux architectes c'était 2,7 millions.

M DELMAS : Il y a eu un jury. Vous y étiez. La proposition était supérieure à ce que l'on a demandé. Après il y a eu les discussions dont je parlais tout à l'heure. Et là, on ne comptait pas le coût du terrain, on ne comptait pas les structures modulaires.

S ZOGHEIB : Ce n'est pas de ma faute si vous n'avez pas compté tout cela.

R CHARLES : Quand on fait un projet, on regarde tout. On ne construit pas une maison en disant « ha mais je n'ai pas compté le terrain ».

M DELMAS : Vous ne parlez que du coût des travaux et de la maîtrise d'œuvre. Vous savez très bien qu'à côté il y a des structures modulaires, l'aménagement de cours. Ça a été prévu dès le départ.

S ZOGHEIB : Alors, vous étiez à 8 millions dès le départ ?

M PAQUIER : Lorsque l'on fait le concours, on nous présente un projet qui chiffre un coût, sauf erreur, en HT, sans maîtrise d'œuvre. Aucun des 3 projets ne chiffre la manière dont on doit s'occuper des enfants pendant les travaux. Dans tous les cas, ça nécessitait que des structures modulaires soient mises en place. On a ensuite le coût de l'achat d'un terrain, que les architectes ne peuvent bien entendu pas intégrer, puisqu'ils ne connaissent pas les tractations que la commune fait avec le propriétaire. Quand vous comparez avec le coût de 3,5 millions au départ, que vous ajoutez la maîtrise d'œuvre, que vous ajoutez plusieurs centaines de milliers d'euros d'achat et de locations de structures modulaires. Il y a une somme que je ne connais pas exactement pour le terrain et tous les aménagements que la commune a accepté de faire (murs, remblais...) de manière à éviter les nuisances pour les personnes qui habitent autour. Il faut voir que ça aussi ça rentre en compte. On a effectivement un chiffre qui est supérieur mais qui couvre beaucoup beaucoup plus de choses que les travaux et dont une partie va être récupérée à travers le fonds de compensation de la TVA, à travers les subventions très importantes que l'on a obtenues, et à travers la vente de tout ou partie des structures modulaires qui sont de bonne qualité. Je rappellerais quand même qu'on a fait le choix, ce qui n'est pas le cas dans toutes les communes, de structures modulaires qui sont très bien isolées, qui ont le chauffage, qui ont la climatisation, avec les blocs de toilette qui sont extrêmement bien faits, propres et performants. On aurait pu mettre des structures modulaires coûtant deux fois moins cher et dans lesquelles les enfants auraient eu froid tout l'hiver et chaud tout le reste de l'année. On n'a pas fait ce choix-là. On assume un surcoût de ce côté-là, mais ne comparez pas, s'il vous plaît, le prix de départ annoncé lors d'un concours et ce qui est à la fin. Alors, qu'il y ait un dérapage, dans certains cas oui, puisqu'on ne maîtrise pas l'évolution du coût de la main d'œuvre et du coût

des matières premières. Ça, on ne peut pas le savoir. Par contre, le reste, ce sont des coûts annexes qui venaient s'ajouter et qu'on ne pouvait pas chiffrer à ce moment-là.

S DUFFOURNET : Du coup, dans votre projet global, vous aviez anticipé qu'on arriverait à un taux de désendettement de 8 ans.

M DELMAS : Aux chiffres annoncés par Madame ZOGHEIB, il faut ajouter les 20% de TVA. On savait bien que le taux d'endettement allait augmenter, que la capacité de désendettement allait augmenter. On a fait des emprunts qui étaient à un taux à l'époque très bas, autour de 1%. Le taux d'emprunt est aujourd'hui plus élevé. Il dépend du contexte national. Celui-ci, on ne l'avait pas prévu. Mais on savait qu'on allait vers 7 ou 8 en termes de capacité de désendettement.

S DUFFOURNET : Ce n'est pas ce que vous avez dit il y a deux ans.

R CHARLES : Vous avez dit que vous enleviez du prix de l'école les subventions. N'oubliez pas que les subventions, ce sont les Français qui paient. C'est de l'endettement de tout le monde.

M PAQUIER : Ce sera un plus pour tous les enfants de Saint-Jean. Et ce plus, il va être pour 10 ans, 15 ans. On a un bâtiment qui, dans 20 ans, sera encore d'actualité, qui permettra d'absorber la croissance démographique du village et qui offrira des gains en termes de chauffage.

S DUFFOURNET : On n'est pas contre. On sait que c'est un gain pour les habitants de Saint-Jean, mais il y avait d'autres projets que celui-là, moins chers.

R CHARLES : J'espère que dans 20 ans ce sera encore comme vous dites, car les bâtiments en ossature bois sans avancées de toit, à mon avis dans 20 ans, il ne va pas rester grand-chose des murs.

S DUFFOURNET : Dans des discussions, il y a quelques années au Conseil Municipal, on disait que ce serait trop petit et qu'il faudrait en faire une autre. Dans 20 ans, on en reparlera.

J. BIANCHI : Lors du jury de concours, j'étais présente aussi et j'avais voté contre. Je n'étais pas contre l'agrandissement de l'école, mais j'étais contre quand l'architecte conseil a dit qu'on avait sous-estimé à 2 millions, qu'on était à 50% en dessous du chiffre. Et c'est pour cela qu'on avait voté contre toutes les deux car ce n'était pas estimé à sa juste valeur, on s'en rend compte maintenant.

S. ZOGHEIB : Vous, vous en rendez compte maintenant.

J. BIANCHI : Je regrette qu'on n'ait pas écouté ce conseil qui nous avait été donné par un architecte. Et en plus l'archi-conseil de la commune.

M. DELMAS : Tous les investissements ont été faits en concertation avec les architectes. Ils sont justifiés.

MC MARILLAT : Parmi les solutions que vous nous préconisez, page 15 – ça c'est un petit gadget – il y a l'augmentation en 2025 de la tarification des droits de place. Vous plaisantez ? Il reste combien de forains et de marchands qui viennent ? Heureusement, gentiment, qui viennent au village. Et, si j'ai bien compris, l'augmentation du prix de la restauration scolaire que vous allez faire payer aux parents.

M DELMAS : On va payer au traiteur une augmentation qui a été faite suite à l'appel d'offres. Et la répercussion sera faite au niveau des parents en septembre. Ça veut dire que la commune prend à sa charge l'augmentation de janvier à septembre. Donc la commune a fait choix de maintenir le même tarif. On n'a pas voulu changer la tarification en cours d'année scolaire. Donc c'est la commune qui va supporter une partie de la hausse.

S DUFFOURNET : Et après ?

M DELMAS : Après, il y aura une discussion sur la tarification pour l'année future.

S DUFFOURNET : Sur ces 35.000 €, vous allez répercuter quelle hausse ?

M DELMAS : C'est ce que paie la commune. La recette sera moins élevée que la dépense.

S DUFFOURNET : Il n'y a pas de raison que ça baisse.

S ZOGHEIB : Sachant qu'il y a déjà eu une hausse en 2021 et en 2023. Une hausse de 20% pour les plus hauts coefficients.

A BOUKERSI : Pour la restauration, je suis sur l'agglo vous le savez, et j'ai pas mal de collègues sur toute l'agglo, à Saint-Jean, on est vraiment en dessous. On a beaucoup de marge, même pour les revenus très aisés. On a encore une marge entre 1,50 € et 2,20 € par rapport à la moyenne du département.

S ZOGHEIB : Donc pour l'école, vous allez taper au max du coup ?

A BOUKERSI : Non, non, on n'a rien décidé.

S PELLORCE : De toutes façons, vous n'avez plus tellement de marge de manœuvre, quand on voit le budget.

MC MARILLAT : Par exemple, vous marquez en page 18 que pour les autres postes de dépenses, il est demandé aux services de faire des efforts, avec des baisses de l'ordre de 4% par rapport à 2024. C'est quel service qui va devoir faire des efforts ?

M DELMAS : Les budgets ont été faits. Il y aura la partie animation, qui va se maintenir au budget de l'an dernier, Il y a de la marge aussi sur les dépenses de téléphone, d'électricité.

MC MARILLAT : Il n'y a pas une grande marge de manœuvre.

M DELMAS : Oui, il y a pas mal de dépenses contraintes et rigides.

MC MARILLAT : Pour les travaux de rénovation énergétiques sur le patrimoine communal de 235.000 €. C'est une somme globale ou il y a déjà des bâtiments qui ont été ciblés ? La mairie ?

M DELMAS : Oui, il aura la mairie mais également les villas du Scey.

A BOUKERSI : En priorité, ce sont les 5 villas du Scey. Et après nous verrons.

MC MARILLAT : Vous parlez du chemin de la Colombinière mais vous ne parlez plus du trottoir. Je suppose que c'est le trottoir ? Il est englobé ?

A BOUKERSI : Oui.

R CHARLES : Pour le chemin de la Colombinière, ce serait bien de faire un petit article pour dire ce qui va être fait.

A BOUKERSI : Ils le savent. On a fait deux réunions publiques. On n'a pas encore finalisé les plans.

R CHARLES : Il serait bien d'informer par le Petit Journal.

A BOUKERSI : Mais ils le savent. C'est moi qui distribue le Vivre Ensemble dans le quartier. Et à chaque fois, je discute.

R CHARLES : C'est pour les habitants de la Colombinière, mais il y a d'autres personnes à Saint-Jean qui aimeraient bien savoir.

S DUFFOURNET : Il y a eu des études pour le Marché aux cerises. Qu'est-ce que vous pensez faire ?

M DELMAS : Le bureau ARTER avait fait des propositions, dont le marché aux cerises. Nous avons repris contact avec lui pour rentrer plus en détail sur le type d'aménagements qu'on pourrait faire. L'objectif étant un gain de places. On ne peut pas donner plus de précisions. L'étude est en cours.

S DUFFOURNET : Vous avez un chiffrage ?

M DELMAS : Non.

S DUFFOURNET : Ce sera quand ?

M DELMAS : On n'a pas encore de calendrier. Pour tout vous dire, on les a rencontrés hier.

R CHARLES : Vous avez parlé de 30.000 €. C'est pour l'étude pour le marché aux cerises ?

M DELMAS : Oui.

S DUFFOURNET : Vous avez une idée de ce que vous allez faire sur la Grange Vernet et sur le terrain Cœur ?

M DELMAS : Nous n'avons pas fait de propositions précises dans le PPI.

MC MARILLAT : La subvention PLURALIS, pour la résidence intergénérationnelle, ne sera versée que si le projet aboutit bien et que le permis n'ait pas de problème ?

F REY : Je n'ai pas la date du permis en tête mais on tient le bon bout quand même.

MC MARILLAT : C'est au démarrage que vous versez ?

M DELMAS : Oui, c'est au démarrage des travaux. On ne connaît pas la date précise.

S DUFFOURNET : Ce sera dans l'année ?

M DELMAS : Oui. C'est ce qu'on a mis dans le PPI.

MC MARILLAT : Pour la mini forêt, il y a eu un problème de zone ? Une partie qui était privée ?

L CERVI : Il y a deux problèmes bloquants aujourd'hui : la délimitation du terrain au nord. On avait prévu d'intégrer la bambouseraie. Mais il y a deux zones privées qui empiètent un peu sur le terrain. On a fait borner ce terrain mais une des personnes ne veut pas signer le bornage donc on ne peut pas aller plus loin pour l'instant. L'autre point bloquant est qu'une partie du terrain est en zone humide donc on est soumis à la loi sur l'eau. On a été obligé de faire un dossier à la DDT qui est en cours. A priori, il n'y aura pas de souci mais on veut s'en assurer. Sinon, on est obligé de compenser dans le cas où on empiète sur du terrain humide.

M ROSTAING-UISSANT :

Pour la forêt, le prix est très élevé et il y aurait moyen de traiter les choses autrement. Pour ne pas refaire ce qu'il s'est passé avec la mare, il faut envisager de prévoir dès le départ des frais d'entretien d'au moins 10%.

Pour les PAV transférés au cimetière, je ne vois pas les gens de la rue du 8 mai monter au cimetière à pied pour porter leurs poubelles. Ils vont tous prendre leur voiture. Cela va à l'encontre de l'objectif de réduire la circulation des voitures dans le village d'une part. D'autre part, il y a quelques personnes âgées, mal marchantes, qui ne pourront pas monter leurs poubelles au cimetière. Il faudra trouver rapidement une solution pour elles. Il y aura un souci à régler. Cette volonté de mettre des PAV de partout, elle n'est pas exigée par le Pays Voironnais. C'est seulement pour les nouveaux bâtiments. La distance est de 300 m et la population ne va pas jouer le jeu. Même si on a constaté que deux ou trois personnes étaient d'accord, il faut rencontrer toutes les personnes de la rue, y compris celles qui ne répondent jamais mais qui seront concernées.

Au niveau du projet ARTER, il est mentionné en 2026 et 2027. C'est un investissement de 2,3 millions mais ils ne sont pas financés. Donc si on reprend la courbe de la capacité de désendettement qui redescend après 2026, je suis dubitatif, sachant que le projet ARTER n'est pas intégré dans ce schéma-là. Il y aura en 2026 ou 2027, un emprunt complémentaire pour le projet ARTER, tel qu'il est présenté là ?

S PELLORCE : Le prochain emprunt est déjà marqué dans le PPI.

S DUFFOURNET : On arrive en négatif au bout de deux ans.

M DELMAS : Quand on fait un projet, on fait des demandes de subventions qui sont de 20 à 30%. Par honnêteté intellectuelle, on ne peut pas marquer les demandes de subventions tant qu'elles ne sont pas attribuées.

S PELLORCE : Vous ne pouvez pas non plus marquer 100% de demandes de subventions.

M DELMAS : Je n'ai pas parlé de 100%. J'ai parlé de 20% qui est le montant moyen. On n'a pas marqué non plus la TVA qui est récupérée. Nous avons marqué seulement celle de l'école mais il y a d'autres investissements. On n'a pas non plus mis le virement de la section de fonctionnement. Si on le met, on revient en positif. Tous les chiffres ne sont pas mis. Dire que c'est négatif, que ce n'est pas maîtrisé, c'est seulement parce qu'on n'a pas voulu mettre le virement de la section de fonctionnement.

MC MARILLAT : Tout est signé avec ARTER ? Les gens qui viendront derrière vous devront supporter les signatures jusqu'en 2027 ? Vous avez engagé le village pour les années 2026 et 2027 ?

M DELMAS: Non. Pour le budget primitif, nous parlerons seulement de l'année 2025. Le PPI est une orientation générale. Ça ne veut pas dire que ça va se réaliser. Je l'ai dit dès le début qu'on ne peut pas être précis dans le temps car on n'a pas les éléments aujourd'hui.

S DUFFOURNET : ARTER semble bien décidé mais il n'est pas financé.

M DELMAS : Si, il est financé. Je parle pour 2025.

MC MARILLAT : Le PAV au cimetière va supprimer des places de parking ?

A BOUKERSI : Non, ce n'est pas au même endroit.

MC MARILLAT : Ah ce n'est pas sur le parking. Heureusement !

M DELMAS : Il y aura des réunions. Une concertation sera faite avec les habitants. Le Pays Voironnais va intervenir. Des ajustements seront faits. Aujourd'hui on ne présente que des orientations.

S DUFFOURNET : Et pour ARTER, il y a aura des demandes de subvention. Donc de l'argent public.

M DELMAS : Il n'est pas prévu de demande de subvention en 2025.

VOTES	
POUR	24
CONTRE	-
ABSTENTIONS	-

Vu le rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2025, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- Prendre acte de la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire pour l'année 2025 de la Commune de Saint-Jean-de-Moirans et de la tenue du débat
- Déclarer que le présent Rapport d'Orientation Budgétaire a été réalisé pour l'exercice budgétaire 2025
- Dire que le rapport sera annexé à la présente délibération

## 2. Approbation et vote du Compte Financier Unique

**Rapporteur : Michel DELMAS**

A compter de l'exercice 2024 et en accord avec le Trésorier, la Commune de Saint-Jean-de-Moirans a choisi de produire le Compte Financier Unique (CFU), document qui remplace à la fois le Compte Administratif et le Compte de Gestion.

Sur la base des propositions du bilan final du Gouvernement remis au Parlement sur l'expérimentation du compte financier unique, l'article 205 de la loi de finances pour 2024 généralise le CFU au plus tard au titre de l'exercice 2026 pour l'ensemble des budgets éligibles sous instruction M57 et M4.

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus des comptes ». Il rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre les deux comptes. Il simplifie les procédures avec une production totalement dématérialisée.

Les données et les résultats de l'exercice apparaissant dans le CFU sont retracés et détaillés dans le même cadre de présentation que celui des comptes administratifs.

Le compte financier unique a été présenté en commission « Finances » le jeudi 6 février 2025.

Les écritures portées au compte administratif 2023 du budget principal exécuté par Madame le Maire est en concordance avec le compte de gestion 2023 de Madame le Receveur Municipal ;

Il présente les résultats d'exécution du budget principal suivants :

- Pour la section de fonctionnement :
  - o Recettes : 3 818 170,85 €
  - o Dépenses : 3 300 618,66 €
  - o Excédent de fonctionnement : **517 552,19 €**

Ce résultat peut être affecté au budget primitif de l'exercice 2025 :

- Soit en excédent de fonctionnement reporté C/002

- Soit en excédent capitalisé de la section de fonctionnement C/1068

Le choix entre ces deux écritures budgétaires se fera lors de la délibération d'affectation du résultat du compte financier unique 2024, au moment du vote du budget 2025.

- Pour la section d'investissement :
  - Recettes : 4 576 510,51 €
  - Dépenses : 2 932 910,39 €
  - Excédents d'investissements : **1 643 600,12 € (hors reports)**

Ce résultat est à reporter en excédent d'investissement C/001

Pour information, report 2024 en dépenses d'investissement = **1 135 300,00 €**

Et report en recettes d'investissement : **100 000,00 €**

Ces inscriptions budgétaires (excédent d'investissement et dépenses 2023 reportées) feront l'objet de la délibération relative à l'affectation du résultat du compte administratif 2024, au moment du vote du budget 2025.

Michel DELMAS commente le compte financier unique qui a été adressé avant la séance à l'ensemble des conseillers municipaux.

MC MARILLAT : Dans le chapitre 11, il y a une redevance pour services rendus ? Ce sont les instructions pour les permis de construire ?

M DELMAS : Oui, c'est ça.

MC MARILLAT : Au départ c'était quasiment gratuit. Et là c'est un montant important.

F REY : Au départ, il y avait un coût fixe puis ils ont ajouté un coût par dossier.

MC MARILLAT : D'après le Vivre Ensemble, vous envisagez de quitter ?

F REY : Tout à fait. Au 1<sup>er</sup> avril, les instructions seront toutes ici.

MC MARILLAT : C'est la question du prix ou de la qualité ? Ou les deux ?

F REY : Les deux. Malgré la charge, on a fait ce choix il y a un an, pour rester proche du terrain et des pétitionnaires. A cette époque, le Pays Voironnais prévoyait d'externaliser. Déjà on trouvait que le Pays Voironnais était loin du terrain et on avait du mal à discuter avec eux sur certains points. C'est à partir de ce moment-là qu'on a pris cette décision.

MC MARILLAT : Comme chaque année, je précise que si on vote contre ou on s'abstient, ce n'est pas qu'on met en cause la sincérité du service comptable, mais qu'on est contre certaines des actions qui ont été menées pendant l'année.

<b>VOTES</b>	
POUR	<b>17</b>
CONTRE	<b>-</b>
ABSTENTIONS	<b>6</b>
NE PREND PAS PART AU VOTE	<b>Mme le Maire</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le Compte Financier Unique 2024 de la Commune de Saint-Jean-de-Moirans,
- de donner pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la délibération qui sera prise.

### **3. CAPV – changement de statuts avec le transfert de la compétence « Mobilités » au SMMAG**

Rapporteur : Françoise REY

La Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais (CAPV) a adhéré au Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise (SMMAG) par délibération en date du 17/12/2019. Acteur de la mobilité à plus grande échelle, la CAPV lui a transféré au fil du temps différentes parties de sa compétence « Mobilités » :

- les mobilités partagées le 17/12/2019 (covoiturage, autopartage...),
- l'organisation des services vélos le 19/12/2023 (mise en œuvre et gestion d'un service de location vélo sur le territoire, gestion du stationnement et mise en œuvre d'animations diverses autour du vélo).

Le 26/11/2024, les élus communautaires ont acté le transfert des derniers éléments de la compétence « Mobilités » au SMMAG, à savoir les mobilités urbaines et services associés, l'organisation des infrastructures modes doux / mobilités actives et alternatifs et la promotion des services de Mobilités et l'accompagnement au changement.

Ainsi, la compétence « Mobilités » étant totalement transférée au SMMAG, les élus ont acté le changement de statuts pour la supprimer.

R CHARLES : Je pense que les budgets diminuent de partout. Quand le SMMAG aura deux projets, un sur le Pays Voironnais et un sur Grenoble, je sais bien ce qu'il choisira. Que le Pays Voironnais ait la compétence et discute avec le SMMAG pour faire la liaison, c'est très bien. Je suis contre le transfert.

M ROSTAING PUISSANT : Il n'y a pas de vote ?

F REY : Non, on prend acte.

M ROSTAING PUISSANT : Lors du dernier vote au Pays Voironnais, un maire s'est abstenu car il a relevé que la seule motivation du Pays Voironnais était l'augmentation de la contribution des industries, qui avant était liée au nombre d'habitants. Le fait de rejoindre la communauté permettait d'augmenter la contribution, ce qui sera fait progressivement. J'ai le même état d'esprit que M CHARLES. Le SMMAG devient une grosse machine dans laquelle nous sommes désormais minoritaires. Un travail colossal a été fait ces dernières années par le Pays Voironnais dans le bon sens et je crains que tout cela soit perdu. Des communautés ont des besoins importants : le Grésivaudan, Vizille... ces projets vont devenir prioritaires.

MC MARILLAT : On va payer.

M ROSTAING PUISSANT : On va en pâtir. Je veux bien prendre acte mais s'il y a un vote, je ferai comme au Pays Voironnais, l'abstention. Nous n'étions que deux.

MC MARILLAT : Les moyens vont aller plus dans la métropole grenobloise ; et puis il y a la discussion entre deux entités pour fluidifier les transports en commun. Par exemple à un moment, pour les personnes qui voulaient se garer pour prendre le tram au Fontanil avaient 500 m à faire à pied, parce que l'aire du Pays Voironnais s'arrêtait 500 m avant celle de la métro. Il fallait de la communication, de l'entraide, mais là c'est nous prendre nos moyens et nous noyer dans la masse de la métropole.

Les élus ne peuvent que prendre acte de la délibération prise par la CAPV.

Toutefois, le Conseil décide de mentionner le nombre d'élus qui sont contre ce transfert décidé par le Pays Voironnais.

Il est donc demandé au Conseil qui est contre le transfert : 11 contre, 1 abstention.

Concernant la prise d'acte :

VOTES	
POUR	24
CONTRE	-
ABSTENTIONS	-

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de prendre acte de la modification des statuts de la CAPV en supprimant la compétence « Mobilités » ;
- d'autoriser Madame le Maire à procéder à la notification de la présente décision à Monsieur le Président de la CAPV.

#### 4. Compte rendu des décisions du maire

Décision n°2025-001 : Agrandissement du groupe scolaire – avenant n°3 – lot 7

M DELMAS : C'est un avenant pour le changement d'un mur à l'intérieur de l'école, un mur qui aurait dû être en béton (lot 1) et qui est passé en ossature bois (lot 7). Il y a eu déjà une moins-value lors du dernier conseil.

## 5. Questions diverses

**S DUFFOURNET. : Il y a deux ans, nous avons signalé que la signalisation n'était pas cohérente sur le Trincon. Cela n'a pas été fait. Pouvez-vous mettre à jour la signalisation ? Les panneaux et le marquage au sol ne sont pas cohérents.**

F REY : On refait progressivement la signalisation sur le village en fonction des urgences. Pour le Trincon, je rappelle quand même qu'on a fait une année test et qu'on a indiqué que toute la montée était limitée à 30. On va confirmer cette réglementation. Les panneaux qui vont être ajoutés sont en commande. Ça va être fait prochainement. Vous parlez des marquages au sol mais normalement, ils ont dû être effacés.

S DUFFOURNET : Non, ils ne le sont pas. Ils sont à 50.

M ROSTAING-PUISSANT : Tu parles de panneaux. Il faut des panneaux.

F REY : Ils y sont.

M ROSTAING PUISSANT : Non, ils n'y sont pas. Les panneaux 30 sont au niveau des ralentisseurs donc ils sont associés aux ralentisseurs. Donc ça laisse penser aux automobilistes que la limitation 30 est seulement au niveau des ralentisseurs.

F REY : Ils vont être déplacés.

M ROSTAING PUISSANT : Actuellement, s'il y a un problème, ces panneaux ne sont pas opposables.

R CHARLES : Pourquoi une telle limitation ? Les gens qui ne respectaient pas le 50, ne respectent pas plus le 30. Ceux qui sont embêtés sont ceux qui respectaient déjà le 50 et qui respectent maintenant le 30.

F REY : Mais la sécurité des piétons est améliorée quand même.

R CHARLES : Ce soir, je me suis fait doubler dans la montée vers le cimetière. Un grand nombre de personnes ne respectent pas le stop de la MPT. Y compris une dame en vélo avec des enfants. Le policier municipal ne pourrait pas s'y mettre ?

F REY : Ils s'y mettent de temps en temps mais ils ne peuvent pas y passer tout leur temps. Pour qu'ils interviennent, il faut que la gendarmerie soit avec eux.

R CHARLES : En baissant la vitesse, cela ne touche pas ceux qui ne respectent pas.

D GILLE : La vitesse a quand même bien diminué sur la commune, dans l'ensemble.

B ZWIRYK : La vitesse des transports en commun n'a pas diminué.

M ROSTAING-PUISSANT : Il faudrait des retours sur les comptages dans le Trincon. La vitesse a diminué, je suis d'accord. Les fous demeurent. Par contre, la densité augmente. Ce qui est très dangereux, c'est que quand un bus croise une voiture, il n'y a plus de place pour les piétons. Il faut sortir de la route et aller dans l'herbe.

S DUFFOURNET : Il faudrait signaler au Pays Voironnais pour les bus. Je l'ai signalé pour le camion poubelle et ils ont réellement ralenti.

F REY : On l'avait signalé à une période. Là, ça se passe mieux. Mais il reste encore quelques chauffeurs qui vont trop vite.

R CHARLES : J'ai eu un problème avec un bus il y a deux ans. J'ai éclaté un pneu. Je me suis mis au bord de la route pour changer. Un bus est arrivé très très vite. Je lui ai fait signe de ralentir. J'ai eu un beau doigt. Je suis allé à Moirans, j'ai fait une main courante dont j'ai adressé la copie au service des bus qui ont fait remonter.

D GILLE : Un jour, j'étais dans un bus et j'ai signifié au chauffeur qu'il allait beaucoup trop vite. Il a ralenti.

**J. BIANCHI a adressé la photo d'un toit et demande si l'installation de panneaux solaires est conforme au PLU.**

A BOUKERSI : C'est ma maison. C'est une erreur de l'installateur. J'étais contre le fait que le PLU n'autorisait pas une telle installation. On en avait parlé bien avant que j'aie mon installation. Cela fait un an que c'est fait chez moi.

S DUFFOURNET : Des personnes dans le village ont fait la même demande de panneaux avec un velux au milieu et ça a été refusé.

F REY : Au départ, son installateur avait fait une proposition avec 2 nappes. On a refusé. Et il a fait une nouvelle proposition où il mettait des panneaux en haut, au-dessus du vélux pour que ça devienne une seule nappe.

S DUFFOURNET : Une personne a fait une demande identique et il y a eu un refus.

F REY : C'était dans le périmètre de l'ABF, non ?

S DUFFOURNET : Non, c'était au Gay.

A BOUKERSI : Moi je n'ai pas vu. Je ne suis pas monté sur le toit pour voir comment ils ont installé les panneaux. L'espace est dû au vélux et à la cheminée de la VMC. Il n'a pas posé les panneaux conformément aux plans qui avaient été acceptés. L'installateur doit rectifier son erreur.

S DUFFOURNET : Le refus portait sur une installation avec un panneau qui faisait la liaison au-dessus du velux. C'était pareil. Ça avait été refusé à l'époque. On lui a dit que c'était une installation complexe qui ne devait pas entourer un vélux.

F REY : Pourtant il y en a eu beaucoup.

MC MARILLAT : Il y a des installations acceptées parce que c'était sous l'ancien PLU. Les gens ne le savent pas. Il faudrait communiquer dessus.

F REY : Quand il y a un refus, on leur explique. Il y a aussi dans le village des installateurs qui font n'importe quoi. Il est arrivé qu'on fasse modifier une installation non conforme.

S DUFFOURNET : Des installations identiques ont été refusées. Il y a un écart de traitement.

A BOUKERSI : Il faut revoir le PLU et pas que pour ça.

S DUFFOURNET : Pourquoi il n'y a pas de dérogations ?

F REY : C'est très encadré. On peut faire des dérogations mais pour des choses qui sont prévues sur des listes. Et là, on ne peut pas faire de dérogations. Nous aussi on a des projets d'intérêt collectif qui sont bloqués. On est d'accord qu'il faut modifier. Quand on a fait le PLU, il n'y avait pas autant de demandes et de pression vers l'énergie solaire. C'est la DDT qui nous avait imposé cette clause. C'est dans le dossier de l'enquête publique. Il faudrait le refaire maintenant mais une révision du PLU cela prend du temps. Et il faut attendre l'issue des recours actuels contre le PLU. L'avocat de la commune nous dit que les jugements devraient arriver ce semestre, avant l'été. Il y a 6 ou 7 recours. On n'a pas d'information. On ne sait même pas s'ils vont être traités en même temps.

S PELLORCE : Les gens regardent ce qui est fait ailleurs. Votre installation est très bien. Cela n'a aucun sens.

A BOUKERSI : Même s'il y a un trou de 20 cm entre les panneaux, c'est refusé. C'est une aberration totale.

R CHARLES : Ce n'est pas contre vous, Monsieur BOUKERSI, mais c'est l'exemple.

**Fin à 22h13**

---

La secrétaire,  
Sandrine MONCHO